

DEPARTEMENT
DES
DEUX-SEVRES



VILLE DE NIORT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 3 DÉCEMBRE 2012

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :
le 27/11/2012

Affichage du Compte-Rendu Sommaire
et affichage intégral :
le 10/12/2012

Délibération n° D-2012-537

Convention entre la Ville de Niort et l'association Pour l'Instant

Président :

MADAME GENEVIÈVE GAILLARD

Présents :

Madame Geneviève GAILLARD, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Madame Nathalie SEGUIN, Monsieur Amaury BREUILLE, Madame Josiane METAYER, Monsieur Jacques TAPIN, Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Anne LABBE, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Nicolas MARJAULT, Madame Chantal BARRE, Monsieur Jean-Louis SIMON, Madame Pilar BAUDIN, Monsieur Frank MICHEL, Madame Annie COUTUREAU, Monsieur Alain PIVETEAU, Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Denis THOMMEROT, Madame Nicole IZORE, Monsieur Hüseyin YILDIZ, Monsieur Jean-Pierre GAILLARD, Madame Blanche BAMANA, Monsieur Bernard JOURDAIN, Monsieur Gérard ZABATTA, Monsieur Patrick DELAUNAY, Madame Julie BIRET, Madame Gaëlle MANGIN, Madame Sylvette RIMBAUD, Monsieur Alain BAUDIN, Madame Jacqueline LEFEBVRE, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Monsieur Marc THEBAULT, Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Elsie COLAS, Madame Maryvonne ARDOUIN, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Rose-Marie NIETO, Madame Virginie LEONARD, Monsieur Emmanuel GROLLEAU.

Secrétaire de séance : Patrick DELAUNAY

Excusés ayant donné pouvoir :

Madame Delphine PAGE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jean-Claude SUREAU, Madame Nicolle GRAVAT, ayant donné pouvoir à Madame Virginie LEONARD, Madame Annick DEFAYE, ayant donné pouvoir à Madame Chantal BARRE, Madame Dominique BOUTIN-GARCIA, ayant donné pouvoir à Monsieur Michel GENDREAU, Monsieur Aurélien MANSART, ayant donné pouvoir à Madame Geneviève GAILLARD

Direction Animation de la Cité

**Convention entre la Ville de Niort et l'association
Pour l'Instant**

Monsieur Nicolas MARJAULT, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition de Madame le Maire

Après examen par la commission municipale compétente

Dans la volonté commune de promouvoir la photographie contemporaine sur le territoire, l'Etat et la Ville de Niort ont signé en 2010 une convention quadriennale afin d'accompagner la professionnalisation du projet artistique et culturel de l'Association Pour l'Instant en Centre d'Art dédié à la photographie. En avril 2013, le Centre d'Art Contemporain Photographique Poitou-Charentes, dont la création aura été soutenu par l'Etat, la Région Poitou-Charentes et la Ville de Niort, ouvrira ses portes à la Villa Pérochon et sera donc porté par l'Association Pour l'Instant.

Le démarrage du Centre d'Art Contemporain Photographique Poitou-Charentes nécessite un investissement important en terme de mobilier de bureau ainsi qu'en matériel informatique et bureautique.

Le coût global de ce projet est de 21 788,00 € et le budget s'établit comme suit :

Ville de Niort	6 000,00 €
Conseil Régional Poitou-Charentes	6 000,00 €
DRAC Poitou-Charentes	2 000,00 €
Autofinancement Association Pour l'Instant	7 788,00 €

Il est proposé que la Ville de Niort accorde son soutien financier à ce projet par une subvention d'un montant de 6 000 €, ce qui représente une aide à hauteur de 17 % du montant total.

Les crédits nécessaires sont ouverts au budget 2012.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver la convention à souscrire avec l'Association Pour l'Instant ;
- autoriser Madame le Maire ou l'Adjoint délégué à la signer et à verser à l'Association Pour l'Instant une subvention de 6 000 €, conformément aux dispositions financières mentionnées dans ladite convention.

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0
Excusé : 0

Pour Madame le Maire de Niort,
Geneviève GAILLARD
L'Adjoint délégué

Signé

Nicolas MARJAULT